

Formation professionnelle

Catalogue et critères de financement Mesures de soutien

1 Mobilité dans la formation professionnelle

En appliquant les critères de financement suivants et dans le cadre des moyens accordés par le Conseil de fondation, Movetia subventionne des mesures de soutien pour les institutions suisses de la formation professionnelle.

La décision d'accorder un financement incombe à Movetia en application des critères de financement ci-après.

2 Mesures de soutien

Cette offre s'adresse aux institutions suisses de la formation professionnelle souhaitant développer leurs activités dans les échanges et la mobilité, qu'elles bénéficient déjà d'un soutien de Movetia ou non. La demande de subvention doit être liée à la mobilité ou à la coopération transnationale et peut être déposée pour les mesures suivantes :

2.1 Montage d'une cellule de coordination

Un forfait unique de **CHF 20'000** est alloué pour le montage d'une structure de coordination pour un projet pool¹ ainsi que la gestion de ce projet (mise en place de la cellule et frais de communication). Le bénéficiaire s'engage ainsi à :

- Développer une cellule de coordination pour la mobilité dans la formation professionnelle ainsi qu'un large réseau de placement. Un rapport direct avec les institutions partenaires doit être entretenu, pas uniquement avec des partenaires mandatés.
- Déposer un projet à Movetia dans l'année qui suit le montage de la structure et l'inscrire dans la durée.
- Informer et soutenir des tiers.
- Concevoir, gérer et réaliser des projets pour des tiers.

2.2 Soutien à la communication

Le forfait de **CHF 5'000** (max. 1/an) est conçu pour l'élaboration d'outils/ de produits à la communication (article de presse, brochure, vidéo, flyers, etc.) ou à l'information (plate-forme, site internet, etc.) dans le cadre de projet de mobilité. Le bénéficiaire s'engage à :

¹ Projet de mobilité d'une institution ouvert non seulement à la personne requérante mais aussi à d'autres participant-e-s (personnes en formation, jeunes titulaires du CFC, responsables de la formation professionnelle). La participation à un tel projet est en général étendue à l'ensemble d'une région ou à une branche entière. Le dépôt des demandes de projets pool et la réalisation de tels projets sont en règle générale assurés par des offices cantonaux, des institutions de formation professionnelle ou des prestataires à l'échelle suprarégionale.

- Gérer un projet d'échanges et de mobilité (pas forcément en collaboration avec Movetia) dans la formation professionnelle.
- Utiliser le logo et le nom de Movetia dans les publications produites.
- Concevoir des outils de communication facilitant et diffusant une culture de la mobilité.
- Mettre à disposition de Movetia avec droit de publication ainsi qu'à d'autres acteurs de la mobilité les outils créés.
- Communiquer sur son projet de mobilité et l'inscrire dans la durée.

2.3 Elaboration d'un réseau international

Cette mesure permet d'étendre son réseau en dehors des frontières suisses en finançant l'inscription à un réseau (par ex : EfVET, EUproVET, EVBB, EVTA, etc.) et à des conférences internationales, des ateliers de projet ou workshops organisés par une agence nationale, des study visit, des match-making event, etc. En plus des frais d'inscription, Movetia prend également en charge les frais de voyage et de séjour. Pour pouvoir bénéficier de ces forfaits, il faut :

- Développer un réseau international bénéficiant à la mobilité, aux échanges et à la formation professionnelle.
- Participer à un évènement international dans le but de rencontrer de potentiels partenaires pour le développement d'un projet de mobilité. Le séjour doit avoir un lien avéré avec les échanges et la mobilité.
- Etre actif dans les réseaux constitués.

Forfaits (max. 4 participants par séjour)* :

- Frais de voyage et de séjour CHF 800 (EU)/1200 (hors EU), et/ou
- Frais d'inscription à une conférence CHF 400, et/ou
- Frais d'inscription à un réseau international CHF 400.

* Possibilité de bénéficier de ce forfait une deuxième fois à condition de déposer un projet chez Movetia l'année suivant la seconde demande.

2.4 Organisation d'un événement de réseautage international

La prestation financée par cette mesure concerne la mise sur pied d'un événement de réseautage international entre institutions de la formation professionnelle provenant de différents pays. Il peut être organisé en Suisse ou à l'étranger par une institution helvétique. Les conditions à remplir sont les suivantes :

- Organiser un événement à portée internationale en lien avec la mobilité dans la formation professionnelle et développer le partenariat issu de cette rencontre.
- Etre actif dans les réseaux constitués.
- Mentionner le nom de Movetia, utiliser son logo lors de l'évènement et dans les publications.
- Lors de l'évènement, distribuer/mettre à disposition le matériel de communication de Movetia.
- Déposer un projet de mobilité dans l'année qui suit et assurer une durabilité à ces démarches.

Forfaits (max. 1/an) :

- Frais d'organisation CHF 5'000.
- Frais de voyage et de séjour CHF 800 (EU)/1200 (hors EU) par participant provenant de l'étranger (max. 10). La liste des participants doit être attachée au rapport final.

3 Demande de subvention

3.1 Formulaire et pièces jointes

Les pièces ci-après doivent être présentées en version électronique en vue du traitement de la demande:

- Avant la mesure, le formulaire «Demande de subvention : Mesures de soutien», rempli intégralement.
- Après la mesure, le «Rapport final : Mesures de soutien» ainsi que les annexes concernées.
- Preuve de paiement (décompte bancaire).

3.2 Délai pour la présentation de la demande de subvention

Le dossier complet doit être remis à Movetia au moins un mois avant le début de la mesure.

4 Versement de la subvention par Movetia

Le total de la subvention est versé, par voie électronique, suite à l'acceptation de la demande («Demande de subvention»). Si le forfait alloué n'est pas dépensé dans sa totalité, le contrat peut, sous certaines conditions, être prolongé en accord avec Movetia

Le rapport final et le décompte doit être remis à Movetia au plus tard dans le mois qui suit la fin de la mesure.

En cas de dépôt tardif ou de décompte incomplet (rapport final et pièces jointes compris), Movetia se réserve expressément le droit d'exiger un remboursement total ou partiel de la subvention.

En cas de non-respect par la personne / l'institution requérante des critères de financement ou des conditions spécifiées dans la décision d'allocation de la subvention de Movetia, l'agence se réserve expressément le droit de révoquer sa décision. Il en va de même en cas d'indications erronées fournies dans la demande de subvention ou dans le décompte (rapport final et pièces jointes compris). Aucune subvention n'est allouée si la mesure est financée par un autre instrument d'encouragement de la Confédération. Le cas échéant, toute subvention déjà versée devra être immédiatement restituée à la première demande présentée par Movetia.